Sous la Halle à Massueville

Janvier 2020

Résumé du procès-verbal de la séance du conseil
Communiqués
Calendriers
Nouvelles de vos organismes
Nos places d'affaires

Il est important de bien déneiger les toitures et les sorties des maisons, des remises et des garages ainsi que les balcons. Votre sécurité en dépend.

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE MASSUEVILLE
Bureau municipal : 450 788-2957
Télécopieur : 450 788-2050
Courriel : info@massueville.net
Site Web: www.massueville.net
Fière d'appartenir à la MRC de Pierre-De Saurel

CONSEIL MUNICIPAL	Téléphone
Denis Marion, maire	450 788-2174
René Lalancette, conseiller no 1	450 788-2921
Nicole Guilbert, conseillère no 2	450 788-3125
Louis Fillion, conseiller no 3	514 208-1737
Chloé Émond, conseillère no 4	514 967-0978
Richard Gauthier, conseiller no 5	450 788-3350
Pierre Michaud, conseiller no 6	450 788-2388

Services	Responsable	Téléphone
Urgence (ambulance, police, incendie...)		**911**
Directrice générale	France Saint-Pierre	788-2957
Responsable de la voirie	Éric St-Martin	788-2957
Inspecteur en bâtiment	Xavier Rajotte	788-2957
Directeur service incendie	Christian Desrosiers	788-2873
Location école	Municipalité de Massueville	788-2957
Fabrique de Saint-Aimé		788-2203
Bibliothèque	Suzanne Lalande 788-3088	450 517-3566
École Christ-Roi	Isabelle Gauthier (dir.intérim)	788-2208
Loisirs Saint-Aimé et Massueville	Chantal Girard	788-2215
Comité St-Jean-Baptiste	Lucille Bernier	788-2161
FADOQ	Lucille Bernier	788-2804
Cercle des fermières	Isabelle Vincent	788-2023
Comité du Parc	Denis Benoit	788-2646
Ô Chalet Aimé Massue	Isabelle Berthiaume	881-1324
Fête des récoltes	Louis Fillion	514 208-1737
Route des épouvantails	Françoise Beaulac	788-3452
OMH Pierre-De Saurel	France Dubé	743-0033
Service de Popote roulante		**450 785-2874**
Sûreté du Québec	**M.R.C. Pierre-De Saurel (urgence)**	**911**
poste.mrc.pierredesaurel@surete.qc.ca	(cellulaire)	*4141
	Informations générales	**450 743-7947**
	Info-crime	**1 800 711-1180**
SPA Drummond		**1 855 472-5700**
Trappeurs urbains		**voir page 16**
Centre de prélèvements		**438 823-4772 ou 450 855-7264**
		voir page 13

À leur séance, les membres du Conseil ont **résolu**

- **D'AUTORISER** le Comité des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste de Saint-Aimé et Massueville à :
  - Utiliser la halle au Carré Royal entre les rues Cartier et Durocher;
  - Occuper le Carré Royal du 19 au 23 juin 2020 au soir;
  - Vendre des boissons gazeuses et alcoolisées ainsi que de la nourriture;
  - Organiser un bingo au parc du Carré Royal durant les festivités;
  - Avoir accès aux rues de la Municipalité du Village de Massueville, y compris la partie sous la responsabilité du ministère des Transports, pour le déroulement des défilés.
- **DE RATIFIER** les appels de service d'urgence auprès de Global électro-mécanique inc. les 23 et 24 décembre derniers afin de résoudre un problème à la station de pompage. **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'AUTORISER** le paiement des deux factures relatives à ces deux appels de service d'urgence, pour un montant de 5 660.11 $ incluant les taxes applicables.
- **D'AUTORISER** Global électro-mécanique inc. à réparer la pompe de la station de pompage pour une somme de 5 773.36 $ incluant les pièces, la main d'œuvre et les taxes applicables.
- **D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande d'aide financière à Emplois d'été Canada afin d'engager un étudiant durant la période estivale 2020.
- **DE RENOUVELER** la cotisation annuelle de la Municipalité à l'ADMQ au coût de 852 $ plus les taxes, incluant la caution.
- **D'ACCORDER** une aide financière de 50 $ à l'Association de hockey mineur des Villages.
- **D'APPROUVER** les prévisions budgétaires, révisées, de l'Office municipal d'habitation de Massueville pour l'année 2019 qui indiquent une participation financière de la municipalité de 3 971 $ telle qu'elles sont déposées.
- **DE RENOUVELER** l'adhésion annuelle à la Société historique Pierre-De Saurel pour l'année 2020, au coût de 50 $.
- **DE DEMANDER** à la Fabrique de prendre les mesures nécessaires afin de protéger les archives qui ne le sont pas adéquatement en acquérant des équipements anti-feu. **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de lui offrir un espace pour l'entreposage de ces documents importants et de transmettre la résolution à l'évèque, Mgr Christian Rodembourg.

- **D'ADOPTER** le règlement numéro 473-20 établissant les taux de taxes, les tarifs 2020 et les conditions de leur perception.

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Massueville doit procéder à l'adoption de son budget par règlement pour en fixer les différents taux de taxes, les tarifs pour les services et les différentes compensations et autres modalités;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 9 décembre 2019 par monsieur le conseiller Richard Gauthier~~;~~

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus par la loi, soit au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1.
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2
Les taux de taxes et les tarifs pour les services énumérés ci-dessous s'appliquent pour l'année fiscale 2020.

ARTICLE 3 – TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier de 2020, sur tout immeuble imposable inscrit au rôle d'évaluation en vigueur, une taxe foncière générale, basée sur la valeur de ces unités telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière, aux taux fixés, ces taux variant selon les catégories d'immeubles suivantes :

Pour les immeubles résidentiels, non résidentiels, industriels et agricoles:

- Taxe foncière générale[1]: 1.148 $ du 100 $ d'évaluation;
- Terrains vagues desservis: 2.296 $ du 100 $ d'évaluation.

[1] : incluant l'incendie et la Sûreté du Québec

ARTICLE 4 – TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES – SERVICE À LA DETTE

Pour financer les dépenses relatives aux dettes de la Municipalité, découlant de règlements d'emprunt, il est imposé et il sera prélevé pour l'exercice financier de 2020, sur tout immeuble imposable, une taxe foncière spéciale, basée sur la valeur de ces unités, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière, aux taux suivants:

- Règlement d'emprunt no 367-02 0.015 $ du 100 $ d'évaluation;
- Règlement d'emprunt no 422-10 0.087 $ du 100 $ d'évaluation;
- Règlement d'emprunt no 456-17 0.056 $ du 100 $ d'évaluation;
- Règlement d'emprunt no 460-18 0.029 $ du 100 $ d'évaluation;

ARTICLE 5 – TAXES SPÉCIALES POUR LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier de 2020, sur tout immeuble imposable inscrit au rôle d'évaluation en vigueur, une taxe spéciale basée sur la valeur de ces unités telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière :

- Réserve financière – Usine d'épuration 0.055 $ du 100 $ d'évaluation;
- Réserve financière – Camion 0.010 $ du 100 $ d'évaluation;
- Réserve financière – Matériel informatique 0.010 $ du 100 $ d'évaluation;

ARTICLE 6 – TAXES POUR CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX
SECTION I

INTERPRÉTATION

Dans le présent chapitre, on définit comme suit les termes suivants :

1. **« Unité d'occupation » :** Une unité d'occupation résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle;

2. **« Unité d'occupation résidentielle » :** De façon générale, une unité d'occupation résidentielle désigne toute maison unifamiliale

permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un appartement en copropriété (condominium) occupé de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de cinq chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent aucune cuisinière ni four à micro-ondes ni tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

3. **« Unité d'occupation industrielle, commerciale ou institutionnelle (ICI) » :** De façon générale, une unité d'occupation ICI désigne toute industrie, commerce et institution, y compris les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou paragouvernementaux ayant un établissement sur le territoire de la municipalité.

4. **« Unité d'évaluation construite » :** Unité d'évaluation imposable sur laquelle est construit tout genre de bâtiment, garage, remise, entrepôt, etc. ayant une valeur imposable au rôle d'évaluation.

5. **« Bac destiné aux matières résiduelles » :** Bac roulant fait de matière plastique d'une capacité d'au plus 360 litres et destiné à recevoir les matières résiduelles suivantes :
   – Les produits résiduaires solides à 20^0 C, combustibles ou non, provenant de l'activité des ménages et des établissements industriels, commerciaux et institutionnels, plus précisément et d'une manière non limitative :

      i) Les ordures ménagères comprenant les résidus de cuisine, les matières servant à l'emballage de denrées consommables et les objets brisés;
      ii) Les cendres et mâchefers éteints et refroidis, comprenant les produits de combustion du charbon et du bois utilisés pour la cuisine ou le chauffage et les résidus d'incinération des ordures ménagères;

iii) Les matières commerciales constituées des résidus de l'activité des différents circuits de distribution et de vente de biens et/ou de services;

iv) Les matières résiduelles industrielles : les déchets des établissements industriels provenant des activités administratives et de gestion.

SECTION II

1. Taxe – Fourniture d'eau, tarif de base et débit mesuré par un compteur d'eau

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier de 2019, sur toutes les unités d'occupation imposables sur lesquelles est construit un bâtiment alimenté par le réseau d'aqueduc municipal, occupé ou vacant, une taxe pour la fourniture de l'eau de 50 $, taux de base pour 70 mètres cubes.

Tarif – débit d'eau mesuré par un compteur d'eau

Nonobstant le tarif de base, lorsque l'eau fournie par la Municipalité du Village de Massueville, mesurée par un compteur d'eau, dépasse le nombre de mètres cubes de base, le tarif pour la consommation supplémentaire est de 0,70 $ par mètre cube supplémentaire.

Tarif – Bouvry Export Calgary ltée

Dans le cas de l'immeuble dont le matricule est 4986 22 1767, le taux de base ne s'applique pas. Toutefois, le tarif pour la fourniture de l'eau mesurée par chacun des compteurs d'eau, dès le premier mètre cube, est de 0,70 $ par mètre cube.

2. Taxe – Déchets domestiques, collecte sélective et collecte des déchets organiques

Aux fins de financer le service d'enlèvement des déchets, le service de collecte sélective et le service de collecte des matières organiques, il est imposé et sera prélevé, pour l'exercice financier de 2020, sur toutes les unités d'occupation imposables inscrites au rôle d'évaluation en vigueur, situées sur le territoire de la municipalité, sur lesquelles est construit un bâtiment, occupé ou vacant, un tarif de 125.10 $.

Tarification pour bac supplémentaire destiné aux matières résiduelles

En sus de toute taxe ou compensation décrétée par le présent règlement, il est par le présent règlement imposé au propriétaire d'un immeuble desservi un tarif de 60 $ du (1er janvier au 30 juin 2020) et 35 $ (1er juillet au 31 décembre 2020) par année, par unité d'occupation, pour chaque bac en excédent du premier, destiné aux matières résiduelles et utilisé par le propriétaire ou l'occupant de l'unité d'occupation.

Chaque bac supplémentaire destiné aux matières résiduelles doit, pour être vidangé, être étiqueté par un autocollant délivré par la Municipalité et attestant du paiement du tarif décrété par le présent article. L'autocollant doit être apposé sur la face du bac orientée vers la voie publique (côté opposé aux poignées).

Cas particuliers

Lorsque, au cours de l'exercice financier de 2020, un bâtiment est construit ou démoli ou rendu inutilisable à la suite d'un incendie, on établit alors le tarif pour la compensation pour l'enlèvement et la disposition des déchets en calculant ou en ajustant, selon le cas, le tarif applicable, proportionnellement à la partie de l'exercice financier non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification du rôle d'évaluation foncière.

La Municipalité crédite le compte relatif à l'immeuble ou rembourse le trop-perçu ou procède à l'envoi d'un compte, selon le cas, selon les modalités prévues aux articles 245 à 252 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1).

Achat d'un bac bleu

Lorsque, au cours de l'exercice financier de 2020, un propriétaire a besoin d'acheter un bac bleu, le prix est de 75 $.

ARTICLE 7. PAIEMENT PAR VERSEMENTS ÉGAUX

Selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque pour un compte le total des taxes est égal ou supérieur à 300 $, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou en trois (3) versements égaux.

ARTICLE 8. DATES DE VERSEMENTS

La date d'échéance du versement unique ou du premier versement des taxes municipales est le trentième (30e) jour qui suit l'expédition du compte de taxes. Cependant, la date ultime à laquelle peut être fait chaque versement postérieur au premier versement est de plus ou moins 105 jours qui suivent le dernier jour où peut être fait le versement précédent. Dans le cas où la date ultime d'un versement est un jour non ouvrable, elle est reportée au premier jour ouvrable suivant.

ARTICLE 9. PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 10. AUTRES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions des articles 7, 8 et 9 s'appliquent à tout supplément de taxes ou de compensations découlant d'une modification au rôle ou d'une disposition du présent règlement qui prévoit la possibilité d'exiger un tel supplément durant l'exercice financier. Cependant, la date ultime où peut être fait chaque versement postérieur au premier versement est 30 jours après le dernier jour où peut être fait le versement précédent. Dans le cas où la date ultime d'un versement est un jour non ouvrable, elle est reportée au premier jour ouvrable suivant.

ARTICLE 11. TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15 %.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées après l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 12. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

IMPORTANT : TOUS LES RÈGLEMENTS SONT DISPONIBLES POUR CONSULTATION AU BUREAU MUNICIPAL

IMPORTANT : Dorénavant les prochaines séances du conseil auront lieu à la municipalité de Saint-Aimé située au 285, rue Bonsecours.

Municipalité
MASSUEVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 473-20 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Massueville, qui s'est tenue le mardi 14 janvier 2020, les membres du Conseil ont adopté le règlement numéro 473-20 établissant les taux de taxes, les tarifs 2020 et les conditions de leur perception.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Massueville, situé au 246, rue Bonsecours à Massueville, durant les heures régulières d'ouvertures où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Massueville, ce 20ème jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

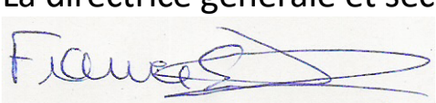

France Saint-Pierre

La prochaine séance du Conseil

La prochaine séance du Conseil municipal de Massueville aura lieu mardi 4 février 2020 **au bureau municipal de Saint-Aimé situé au 285, rue Bonsecours** à Massueville, à compter de 19h30.

On vous attend en grand nombre!!

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
9h00à 1200	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00
13h00 à 16h00	13h00 à 16h00	13h00 à 16h00	13h00 à 17h00

Site Web : www.massueville.net

Comité de développement touristique et culturel (CDTC)

www.village-massueville.com

Municipalité
MASSUEVILLE

ALERTES **MUNICIPALES**

Soyez informé immédiatement quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité.

NOUVEAU SERVICE GRATUIT

Recevez les alertes municipales **où vous le désirez, selon vos besoins**

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL

- avis d'ébullition
- interruption de l'eau potable
- bris d'aqueduc
- avis d'évacuation
- alerte environnement
- glissement de terrain
- risque d'inondation

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

massueville.alertesmunicipales.com • 450 788-2957

Saviez-vous que….

Collectes domestiques (bacs verts) : les collectes se font à toutes les 2 semaines.

Collectes sélectives (bacs bleus) : les collectes se font à toutes les 2 semaines.

Matières résiduelles (bacs bruns) les collectes se font à toutes les semaines <u>jusqu'en décembre</u>.

Déposez simultanément **avant 6 h** vos bacs verts, bleus et bruns

Collecte sélective (bac bleu)	Collecte matières résiduelles (bac brun)	Collecte domestique (bac vert)
22 janvier 2020	15 janvier 2020	15 janvier 2020
5 février 2020	12 février 2020	29 janvier 2020
19 février 2020	11 mars 2020	12 février 2020
4 mars 2020	1er avril 2020	26 février 2020
18 mars 2020	8 avril 2020	11 mars 2020

Prochaine collecte des encombrants le 5 février 2020

Pour plus de détails, visitez notre site Web au
www.massueville.net

<u>Permis de construction et de rénovation</u>

Pour rencontrer monsieur Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment, vous devez prendre rendez-vous à la mairie au 450 788-2957. Monsieur Xavier Rajotte est disponible **<u>les mardis de 9h30 à 16h00.</u>**

La Municipalité de Massueville tient à vous informer que tout travail de rénovation ou de construction nécessite l'obtention d'un permis de réparation (pour les rénovations, toitures, etc.) ou d'un permis de construction (agrandissement, remise, garage, etc.) avant la réalisation des travaux projetés. Veuillez-vous présenter au bureau municipal ou téléphoner à la Municipalité pendant les heures d'ouverture pour l'obtention du permis.

- **Tarif** :
30.00 $
- **Date des cliniques** :
3 février, 24 février et 16 mars 2020

Tél : 438 823-4772
450 855-7264

L'Ardoise, groupe populaire en alphabétisation

Nous offrons des ateliers d'alphabétisation populaire et des activités éducatives aux personnes peu alphabétisées ou ayant des difficultés en lecture et écriture afin de briser l'isolement, d'accroître leur autonomie et de les aider dans la vie quotidienne face à l'écrit et aux nouvelles technologies.

103, boulevard Fiset
Sorel-Tracy (QC) J3P 3N5

450 780-1016

info@lardoisealphabetisationpopulaire.org

L'ARDOISE
GROUPE POPULAIRE EN ALPHABÉTISATION

APPRENDRE D'UNE AUTRE FAÇON !

Recyclo-Centre inc

La directrice générale de Recyclo-centre tient à informer la population locale de la présence de boîte de dépôt de vêtements sur le territoire de la MRC pour des fondations provenant de notre région.

Les comptoirs sont les suivants :

- Les Filles d'Isabelle
- Sous-sols des églises
- Recyclo-Centre inc 165, av. de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7L4
- Tél. 450 746-4559

Écocentre régional

L'écocentre régional Pierre-De Saurel, un site de dépôt géré par le Recyclo-Centre, est situé au 3145, rue Joseph-Simard à Sorel-Tracy.

Heures d'ouverture:

Du 1°er avril au 1°er décembre 2019, l'écocentre sera ouvert du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15, même les jours fériés.

Le service est sans frais pour les citoyens de la MRC de Pierre-De SaureL.

Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction (béton, ciment, bois, bardeaux d'asphalte, gyproc, isolant);
- Les résidus verts (branches, feuilles et rognures de gazon);
- La terre et la tourbe;
- Les métaux;
- Les matières recyclables;
- Les résidus domestiques dangereux;
- Les appareils ménagers non fonctionnels;
- Les produits électroniques;
- Les pneus.

Ces matières doivent être triées.

Les matières non acceptées :

- Les ordures ménagères:
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés. Une preuve de résidence est exigée.

Pour des renseignements supplémentaires, communiquez avec le Recyclo-Centre au 450 746-4559 ou 450 908-0784 ou

avec la MRC de Pierre-De Saure! au 450 743-2703.

Utilisez ces conseils de prévention des incendies pour sensibiliser votre entourage!

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- Tester son bon fonctionnement.
- Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur chaque étage de votre domicile, sans oublier le sous-sol.

Astuce :

- Procurez-vous un avertisseur avec une pile au lithium, impossible de retirer la pile!
- Rappelez-vous que la durée de vie de tout modèle est de 10 ans!

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/avertisseur-fumee/installation-entretien.html

Préparer un plan d'évacuation, c'est rassurant!

Êtes-vous prêts en cas d'incendie?

La Sécurité publique met à votre disposition un dépliant qui inclut un plan d'évacuation. Vous pouvez vous le procuer à votre bureau municipal.

Tarifs pour location de la salle de l'École Christ-Roi

Pour 50 personnes et moins : 100 $ ménage inclus.

Pour 51 personnes et plus : 220. $ mise en place et ménage inclus.

Pour réservation : 450 788-2957

Avis aux intéressés

- Vous en avez assez des chiens et chats errants sur votre terrain et de leurs matières fécales?
- Vous en avez assez des aboiements incessants de jour ou de nuit?
- Dès aujourd'hui, vous pouvez porter plainte à SPA Drummond au numéro de téléphone suivant : 1 855 472-5700.
- Pour une urgence les samedis et dimanches, contactez la Sûreté du Québec
- N'hésitez pas à consulteur leur site Web au www.spadrummond
- **Pour les marmottes, mouffettes et autres** communiquez avec **un trappeur urbain** :
  Mario Bardier : 450 782-2024
  Pierre Cusson : 450 230-1838

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX

Le propriétaire ou le gardien d'un chien est tenu de ramasser immédiatement, et en tout temps les matières fécales produites par l'animal. De plus, il doit s'assurer d'avoir en sa possession, lors de ses promenades quotidiennes, les moyens appropriés (ex. sac à déchets) pour enlever et disposer des matières fécales.

Ramasser les matières fécales de son animal :

- C'est faire preuve d'un comportement responsable puisque cela permet d'éviter que les enfants soient exposés à des infections bactériennes.
- C'est contribuer à la préservation d'un environnement propre.
- C'est poser un geste qui ne peut qu'améliorer l'opinion publique quant à la propreté du village mais également à l'endroit de ces bêtes et de leurs propriétaires.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Traitement des animaux

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, article 5, alinéa 1, paragraphes 1, 4 et 5 et alinéa 2

5. Le propriétaire ou la personne ayant la garde d'un animal doit s'assurer que le bien-être ou la sécurité de l'animal n'est pas compromis. Le bien-être ou la sécurité d'un animal est présumé compromis lorsqu'il ne reçoit pas les soins propres à ses impératifs biologiques. Ces soins comprennent notamment que l'animal :

   1° ait accès à une quantité suffisante et de qualité convenable d'eau et de nourriture;

   4° obtienne la protection nécessaire contre la chaleur ou le froid excessifs, ainsi que contre les intempéries;

   5° soit transporté convenablement dans un véhicule approprié;

   Pour l'application du paragraphe 1 ° du premier alinéa, la neige et la glace ne sont pas de l'eau.

DEVENEZ

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTIO
LOUIS-AIMÉ-MASSUE
790, rue Saint-Pierre
Massueville (Québec) J0G 1K0
Tél.: 450 788-2152 - 450 788-2631

POMPIER

La Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue

est à la recherche de candidats pour occuper le poste de pompier à temps part

Être pompier à la Régie, c'est veiller à la sécurité du public en intervenant sur des incendies, des accidents ou autres situations d'urgence, effectuer de la prévention, participer activement à de la formation continue, effectuer de l'entraide aux municipalités voisines et plus. C'est aussi faire partie d'une équipe qui a à cœur la sécurité des citoyens et le bien-être de ses pompiers.

Conciliation avec vos occupations : le poste de pompier à temps partiel est conciliable avec votre emploi régulier à temps plein et vos occupations quotidiennes.

Nous nous occupons de votre formation! Après votre embauche, vous débuterez votre formation « Pompier 1 » accréditée par l'École Nationale des Pompiers du Québec. Ce cours est planifié selon un horaire à temps partiel et est payé au taux horaire en vigueur. Suite à cette formation, vous serez apte à intervenir comme pompier sur toute situation d'urgence survenant sur le territoire de la Régie ainsi que des municipalités voisines.

Poste temps partiel rémunéré
Conciliable avec votre emploi et famille
Formation payée
Aucune expérience requise

Exigences pour devenir pompier à la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue

Vous devez être disponible pour les appels d'urgence, pour la prévention, pour la formation continue, pour les inspections et pour les pratiques.

Comment appliquer…

Si vous désirez appliquer pour devenir pompier à temps partiel pour la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue, vous devez habiter sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis, de Saint-Aimé ou de Massueville et vous devez faire parvenir votre curriculum vitae ou une lettre d'intérêt avec vos coordonnées complètes à Guylaine Lapierre directrice générale, au bureau de la Régie situé à l'adresse suivante :

Régie intermunicipale de protection incendie

Louis-Aimé-Massue

765B, rue St-Joseph

Saint-Louis (Québec)

J0G 1K0

JOIGNEZ-VOUS À NOTRE ÉQUIPE !

Christian Desrosiers, directeur incendie.

Prévention incendie

Le dégagement des sorties

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir **évacuer rapidement votre domicile**. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation.

- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres.
- Assurez-vous que les fenêtres sont déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation.
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée.

Lors d'un incendie, vous et les membres de votre famille pourriez avoir **moins de trois minutes** pour sortir sains et saufs de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdriez si la sortie que vous deviez utiliser lors d'un incendie était enneigée!

- Faites en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder.
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie.

Dégagez vos sorties de **tout objet encombrant** comme les jouets, les chaussures, les sacs d'école, les pelles, la souffleuse, le barbecue, les meubles de jardin rangés, etc.

Pensez aussi à...

- Vérifier que le numéro civique de votre résidence soit visible en tout temps depuis la voie publique afin de faciliter l'intervention des secours en cas de situation d'urgence.

Saviez-vous que la plupart des municipalités du Québec possèdent une **règlementation** à ce sujet? Consultez-la!

- Informer votre municipalité si la borne-fontaine située près de votre résidence n'est pas déneigée.
- Vérifier si votre centre de la petite enfance, votre garderie ou votre gardienne en milieu familial a prévu une sortie de secours autre que la sortie principale, et si les sorties de secours sont bien dégagées et déneigées.
- Vérifier si vos parents en perte d'autonomie sont conscients des risques d'incendie et si les sorties de secours de leur domicile sont déneigées en tout temps.

Janvier 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1- Bonne Année !	2- Bureau fermé	3-	4-
5-	6-	7-	8-	9-	10-	11-
12-	13- Clinique de prélèvements	14- Séance du Conseil à 19h30	15-	16-	17-	18-
19-	20-	21-	22-	23-	24-	25-
26-	27-	28-	29-	30-	31-	

Février 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1- Plaisirs d'hiver à l'école ChristRoi
2- Messe à 10h30	3- Clinique de prélèvements	4- Séance du Conseil à 19h30	5-	6-	7-	8- Tournoi de poker
9-	10-	11-	12- Bingo au local du club FADOQ à 19h00	13-	14-	15-
16- Messe à 10h30	17-	18-	19-	20-	21-	22-
23-	24- Clinique de prélèvements	25-	26-	27-	28-	29- Gala des bénévoles

AVIS PUBLIC

GRILLES TARIFAIRES 2020

Je soussignée, greffière de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Pierre-De Saurel, donne avis que le Conseil de la MRC, à sa séance ordinaire du 13 novembre 2019, a adopté, par sa résolution 2019-11-378, les tarifs du service de transport adapté et collectif ainsi que les tarifs du service de Taxibus qui seront en vigueur sur son territoire à compter du 1er janvier 2020, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur les transports.

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC de Pierre-De Saurel

Grille tarifaire 2020
Transport adapté et collectif

	Passage tarif ordinaire	Passage tarif réduit*	Carte mensuelle Tarif ordinaire	Carte mensuelle Tarif réduit*
Intra-municipalité **	4,75 $	3,25 $	76,00 $	46,00 $
Zone 1	**Tarification zone 1**			
Sorel-Tracy Sainte-Anne-de-Sorel Saint-Joseph-de-Sorel	4,75 $	3,25 $	86,75 $	51,25 $
Zone 2	**Tarification zone 2**			
Saint-Robert Sainte-Victoire-de-Sorel	5,25 $	3,75 $	98,25 $	59,75 $
Zone 3	**Tarification zone 3**			
Massuville Saint-Aimé Saint-Ours Saint-Roch-sur-Richelieu Yamaska	6,25 $	4,25 $	123,50 $	78,00 $
Zone 4	**Tarification zone 4**			
Saint-David Saint-Gérard-Majella	7,25 $	4,75 $	147,50 $	88,75 $

* Tarif réduit : 65 ans et plus, ou étudiants à temps plein (avec preuve de l'établissement scolaire

** Massuville et Saint-Aimé seront considérés comme étant un déplacement intra-municipal

Transport adapté et collectif

Coût des livrets	
Livret de 20 billets de 0,50$	8,50 $
Livret de 20 billets de 2,00$	34,00 $
Livret de 10 billets de 5,00$	42,50 $
Livret de 20 billets de 3,00$	54,00 $

taxibus

	Grille tarifaire 2020			
	Billets unitaires			Carte mensuelle
	Quantité			
	1 à 9	10 à 24	25 et plus	Chaque
Tarif ordinaire	5,25 $	5,00 $	4,50 $	102,50 $
Tarif réduit	3,50 $	3,35 $	3,00 $	67,25 $
Pénalités	5,00 $			

Pour de plus amples renseignements concernant ces services, la population est invitée à communiquer au :

450 746-7827 (sans frais : 1 855 751-7827) pour le service de transport adapté et collectif régional;

450 743-3336 (sans frais : 1 833 703-3336) pour le service de Taxibus.

Donné à Sorel-Tracy, ce 13 novembre 2019.

Me Joanie Lemonde, greffière

Fabrique de la Paroisse de Saint-Aimé
846, rue de l'Église
Massueville Qc J0G 1K0
Courriel: fabstaime@outlook.com
Téléphone: 450 788-2203
Télécopieur: 450 788-3090

Horaire des messes du 2 février au 1ier mars 2020

Dimanche le 19 janvier à 10h30
Dimanche le 2 février à 10h30
Dimanche le 16 février (onction des malades) à 10h30
Dimanche le 1ier mars à 10h30

Nouvel horaire bureau

Les mardis de 9h à midi à la sacristie.
Vous pouvez aussi communiquez avec nous par courriel à fabstaime@outlook.com

Intentions de messe

Si vous désirez offrir des intentions de messe, veuillez nous aviser deux mois avant la date prévue.
Veuillez communiquer avec la secrétaire aux heures de bureau ou par courriel.

Pastorale

Aux parents qui désirent faire baptiser leurs enfants et à ceux qui veulent poursuivre leur initiation chrétienne, voici ce que votre communauté vous offre :
5 ans : P'tite Pasto (3 rencontres) dès janvier 2020
6-7 ans : Éveil religieux (3 rencontres) début dans la semaine du 26 janvier 2020
8-9 ans : Pardon et première communion
10-11 ans : Pré-Confirmation
12-15 ans : Confirmation
Pour plus d'informations ou pour inscriptions, n'hésitez pas à communiquer avec Linda Vallée au 450-785-2122 ou Johanne Paquin au 450-782-2021

Un formulaire sera mis à votre disposition

Remerciements

Le 24 décembre dernier nous avons assisté à une Messe traditionnelle de Noël.
Merci au célébrant Éric Coulibaly.
Merci à la chorale dirigée par Suzanne Boulanger et accompagnée à l'orgue par Johanne Cournoyer.
Merci à Jeannette Bonin et à son équipe de bénévoles pour la décoration de l'église et pour la confection de la magnifique crèche de Noël.
Merci avant tout aux paroissiens qui ont assistés à la messe, votre présence en grand nombre est essentielle afin de perpétuer cette belle tradition.

Bonne année

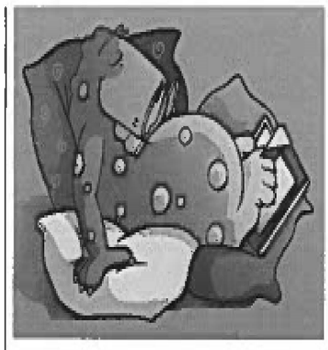

École Christ-Roi
270, rue Bonsecours
Massueville, Qué. J0G 1K0
Tél. : (450) 746-3519
secr.christroi@cs-soreltracy.qc.ca

OPÉRATION RAMASSAGE

Bonjour,

Afin de soutenir l'école dans le financement de ses activités éducatives spéciales, les bénévoles de l'école Christ-Roi feront la cueillette de vos bouteilles et de vos canettes vides, **le vendredi 24 janvier prochain en avant-midi seulement,** dans les municipalités de Saint-Aimé et de Massueville.

Vous pouvez venir les porter à l'école ou déposer vos sacs près de votre porte d'entrée et des parents bénévoles iront les chercher.

Au nom des élèves, de la direction et du personnel de l'école Christ-Roi nous vous remercions de votre soutien et de votre encouragement!

Partagez le mot à vos voisins!

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-AIMÉ/MASSUEVILLE
Bureau municipal de Massueville – 246 A rue Bonsecours

Courriel : bibliosam@massueville.net Téléphone:450 517-3566
Site web : www.reseaubiblioduquebec.qc.ca @bibliodeSAM

Heures d'ouverture

MARDI 14 h à 16 h – MERCREDI 18 h 30 à 20 h – SAMEDI 10 h à 12 h

Heure du conte : premier samedi du mois à 10 h 00

L'HEURE DU CONTE

L'HEURE DU CONTE pour les petits se poursuit en 2020.
Le samedi 4 janvier, sept petits mousses - sans compter bébé Éthan - sont venus écouter l'histoire du petit ours des neiges et se bricoler leur propre petit ami ourson.
Dans l'ordre habituel, les artistes Béatrice, Lily, Florence, Félix, Mathilde, Nina et William qui posent avec leur œuvre!

Prochaines Heures du conte, toujours à 10 h :
Le samedi 1er février * Le samedi 7 mars * Le samedi 4 avril
* Le samedi 2 mai

VOTRE BIBLIOTHÈQUE, C'EST BIEN PLUS QUE DES LIVRES !

Bien sûr la bibliothèque est l'endroit idéal pour découvrir de nouveaux livres ou relire des coups de cœur. Mais vous y trouverez aussi :
Des jeux pour les petits à utiliser sur place; des passes à emprunter pour visiter les musées de la région; des magazines…

La biblio c'est également l'accès à **des services et des ressources** de tous genres sur le **Réseau BIBLIO de la Montérégie** dont la bibliothèque fait partie :

- des livres numériques;
- des formations en ligne, en sports notamment;
- des outils pratiques et accessibles pour faire votre généalogie ;
- des cours de langues;
- des références pour trouver un emploi ;
- et bien d'autres choses encore…

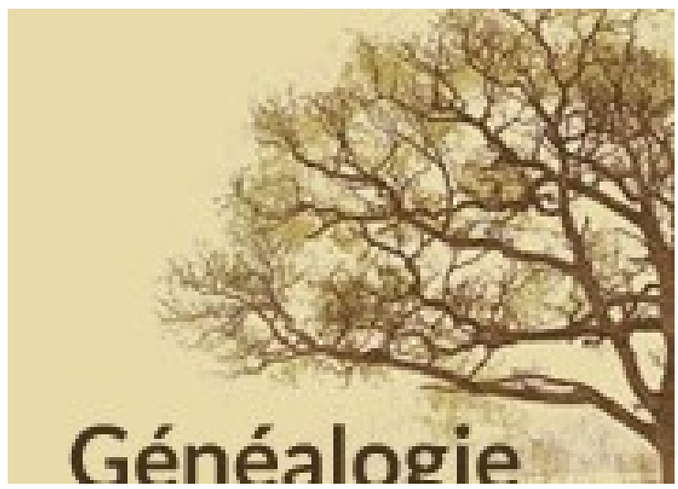

Il suffit de vous abonner. C'est **simple et gratuit!**
Vous vous rendez sur le site du Réseau www.reseaubiblioduquebec.qc.ca .
Vous allez dans accès privé, mon dossier et entrez votre identifiant et votre mot de passe (en arrière de votre carte).
Et tous les trésors du Réseau s'ouvrent à vous!!!

VENEZ NOUS VOIR! C'EST VOTRE BIBLIOTHÈQUE!

Activités du club FADOQ – 2020

Au conseil FADOQ un poste de directeur (trice) est à combler
Si intéressé contactez Lucille Bernier au 450 788-2161

Tous les mercredis Activités régulières **12 février 2020** Bingo au local du club	**Tous les mercredis** Activités régulières **11 mars 2020** Bingo au local du club **17 mars 2020** Cabane à sucre

fadoq
région
Richelieu-Yamaska
Club Massueville-Saint-Aimé

Pour informations, contactez Lucille Bernier au 450 788-2804

Cercle des fermières

Souhaits du temps des Fêtes et meilleurs vœux pour la nouvelle année, santé et prospérité.
Le Conseil du Cercle des Fermières

Fondation Mira : Nous ramassons les cartouches d'encre et les vieux téléphones cellulaires. Notre dépositaire le Dépanneur Bardier et la Municipalité de Saint-Aimé

Tournoi de Poker
Au profit des Loisirs de Saint-Louis
Centre récréatif
100, rue Messier à Saint-Louis
Le 8 février 2020
à 19h00
Coût : 40$ / billet
18 ans et plus
Service de bar sur place
Buffet froid servi en soirée
Buffet seulement 10$
(réservation nécessaire)
Billets et informations
Simon Claing
450 888-5146
Réservez rapidement !!!

PLAISIRS D'HIVER

1er février 2020

De 10h à 14h

Au terrain des loisirs derrière l'école Christ-Roi de Massueville

GRATUIT!

Prix de participation!
Café et chocolat chaud gratuit

FAÇONNE TON YÉTI DE NEIGE

Activité familiale d'un concours du plus original des bonhommes en neige. Apportez vos accessoires et laissez-vous emporter par votre créativité!

Programmation familiale

10h- Ouverture du site + inscriptions pour la course à obstacles et le concours de bonhomme en neige
**Inscriptions requises*

11h- L'Abominable course de neiges
(circuit pour adultes et enfants de tous âges)

12h- Dîner soupe ($) + tire sur la neige
(collaboration de Serge Lambert et Lucille Bernier et de l'Érablière Berger)

13h- Concours de bonhomme en neige
«Façonne ton yéti de neige»

Patin libre toute la journée

L'ABOMINABLE COURSE DES NEIGES

Un parcours à obstacles pour les adultes et les enfants de tous âges avec animation et musique.

Inscription obligatoire

Tirage de billets pour les participants à la course

Une collaboration de l'autodrome RPM Speedway de St-marcel

Une invitation des Loisirs de Saint-Aimé et Massueville
Pour infos : Chantal
450-788-2215

LANGAGE GROSSIER À LA PATINOIRE

***Avis aux parents et usagers de la patinoire**

Depuis l'ouverture de la patinoire, il a été constaté que les jeunes usagers emploient un langage grossier dérangeant. Insultes, cris, jurons sont exprimés continuellement, provoquent des chicanes et crée une ambiance désagréable pour tous. Malheureusement, plusieurs personnes ont préféré quitter la patinoire à cause de cette problématique. Il est extrêmement dommage de priver plusieurs citoyens du plaisir de patiner en famille ou entre amis à cause d'une minorité d'enfants impolis. En aucun cas, il ne sera toléré d'employer un langage grossier sur la patinoire et dans ses installations. Les loisirs n'acceptent pas un tel comportement et se réserve le droit d'expulser de ses installations tout contrevenant après avertissement. Prenez note que le responsable de la patinoire n'est pas employé pour faire de la discipline ou « garder vos enfants » mais bien, de surveiller et entretenir la patinoire et attacher les patins de vos enfants au besoin.

Nous demandons donc la collaboration de chaque parent pour sensibiliser ses enfants à adopter un langage adéquat en s'exprimant mieux et calmement dans les endroits publics.

Voyez quelques pistes de solutions pour vous aider sur la page Facebook des loisirs et des municipalités de Saint-Aimé et Massueville.

Les loisirs de Saint-Aimé et Massueville

COMMUNIQUÉ

GUIGNOLÉE 2019

SAINT-AIMÉ / MASSUEVILLE

C'est avec ces quelques lignes que nous tenons à vous témoigner notre très grande satisfaction pour le soutien que vous nous avez apporté dans la réussite de cette Guignolée 2019.

Pour les trente collaborateurs qui ont investi de leur temps pour mener à bien cette activité de bienfaisance, nous vous disons MERCI.

Pour la population de Saint-Aimé et de Massueville qui a su donner avec générosité, nous vous disons MERCI.

Pour les personnes qui ont reçu un panier de Noël, nous vous disons MERCI. Merci de nous offrir la chance d'égayer ce temps de réjouissance, de participer, à notre façon, aux plaisirs que vous avez eu durant la période des Fêtes.

Nous espérons que vous garderez cet élan de générosité pour la Guignolée 2020 qui aura lieu le dimanche 6 décembre.

Nous vous prions d'agréer, Massuevilloise et Massuevillois, Aiméroise et Aimérois, nos salutations les plus respectueuses.

Sylvie Rodier et Jacques Desrosiers
Responsables de la Guignolée

Journées pédagogiques – patin et hockey libre au Centre récréatif de Saint-David

Horaire spécial lors des journées pédagogiques de la Commission scolaire Sorel-Tracy

Patin libre : 13 h à 15 h

Hockey libre : 15 h à 16 h 45

(équipement de protection obligatoire)

25, rue Théroux, Saint-David (Québec) J0G 1L0

Veuillez noter que le casse-croûte n'est pas ouvert lors des journées pédagogiques.

Gratuit pour les citoyens de Saint-Aimé et Massueville

La Maison de la Famille des Maskoutains offre plusieurs activités et services pour les proches aidants.

Cet hiver, nous venons à votre rencontre dans la municipalité de Saint-Jude en vous offrant une rencontre d'information.

INFO-HÉBERGEMENT
Jeudi 12 mars 2020
de 9h30 à 11h30
Loisirs Saint-Jude
930, rue du Centre, Saint-Jude

Pour toutes informations et pour vous inscrire.

(450) 771-4010 poste 2240

2130, avenue Mailhot,
Saint-Hyacinthe
www.mfm.qc.ca
maisondelafamilledesmaskoutains

Projet réalisé grâce au soutien financier de :
L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS D'AINÉS
MONTÉRÉGIE

L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

Producteurs cédants recherchés

Avez-vous pensé à un **transfert non apparenté?**
Possédez-vous des **parcelles de terre** ou
des **bâtiments inoccupés?**
Des **friches** ou des **boisés non utilisés?**

Si vous avez **répondu oui** à l'une ou l'autre de ces questions, le service **L'ARTERRE** est pour vous!

Votre agente de maillage, Maryse Bernier, peut vous accompagner pour trouver des solutions innovantes, adaptées à vos besoins, et vous mettre en relation avec des candidats qualifiés.

Aussi, une banque de candidatures est en ligne gratuitement afin de faciliter le jumelage d'agriculteurs et d'aspirants-agriculteurs

arterre.ca

Infos au 450 768-3010 | 450 888-5199
ou par courriel : arterre@mrcmaskoutains.qc.ca

MRC des Maskoutains — Un monde à votre mesure
MRC de Pierre-De Saurel
MRC Jardins-de-Napierville
Québec

76e Pique-nique HolsteinQuébec 2020

VALRICK
Éleveur Holstein Breeder
La Légende Holstein

La ferme Valrick sera l'hôte du 76e Pique-nique Holstein Québec qui se tiendra le 11 juillet 2020. Elle fut sélectionnée suite à ses nombreux records inégalés dans les 5 dernières années aux expositions agricoles régionales et à sa génétique.

La ferme Valrick souhaite représenter fièrement la région en valorisant les produits régionaux tout en exigent de ses partenaires d'être éco responsables.

C'est la première fois en 76 ans que le Pique-nique Holstein Québec se tiendra dans la région de Richelieu-Yamaska. Il s'était déjà produit à deux reprises dans la région de St-Hyacinthe soit à la ferme Giard et à la ferme Maska.

Pour faire de cette journée un succès mémorable, la ferme Valrick et le comité organisateur a besoin de fiers et engagés partenaires de la région et il nous fera plaisir de vous faire parvenir notre Plan de commandites au besoin.

Cet évènement attire environ 5000 personnes dans la journée et 1000 pour le souper. Tout au long du souper et de la soirée, il y aura de l'animation et de plus vous aurez l'occasion de danser au son des groupes de musique. C'est un moment parfait pour vous retrouver entre amis, récompenser vos employés ou simplement, vous faire plaisir puisque la journée se déroulera sous le thème du « Far West »!

Nous vous invitons à vous joindre à la ferme Valrick et son comité organisateur, à vous munir d'un chapeau et/ou d'un costume si vous le souhaitez.

Tous au long de la journée, l'accès au site sera gratuit, de plus vous y trouverez des activités pour tous les âges et si vous avez une petite faim, des Food-trucks seront sur place.

Merci d'encourager les fermes de la région qui se démarquent....
Ensemble.... Nous pouvons réaliser de grandes choses!
Valrick une passion, une distinction!

Club Holstein SAINT-HYACINTHE DEPUIS 1933

Pique-nique HolsteinQuébec 2020

LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6

Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca

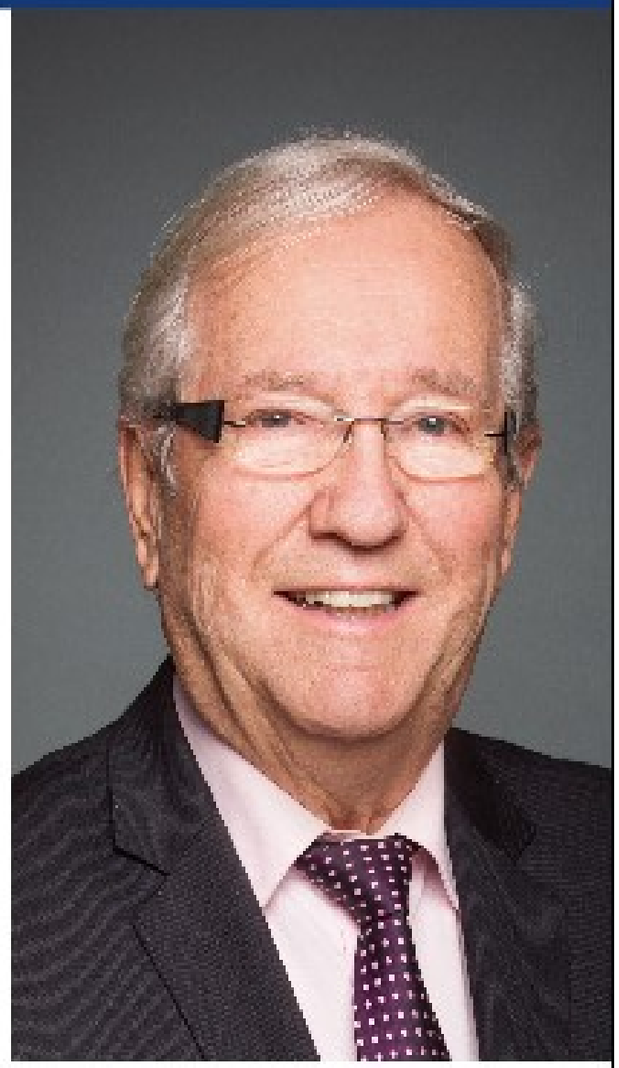

www.louisplamondon.com LouisPlamondonBQ

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781
jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com

COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.

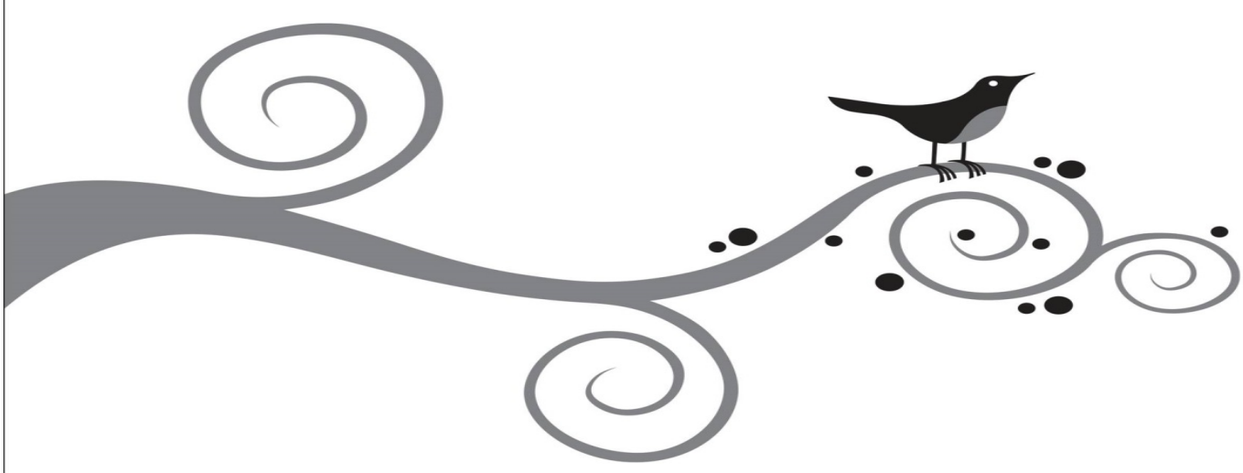

Desjardins

450 746 7000

Coopérer pour créer l'avenir

GARAG
REMY LAPIER
PNEUS
ALIGNEMENT
TROUBLE ÉLECT
FREINS
VIDANGE D'HUILE

GUY CLOUTIER enr.

Massueville 450 788-2051
Cell : 450-880-0670

- **Déchaumage**
- **Tonte de gazon**
- **Recouvrement de toit (en bardeau)**
- **Peinture extérieure**

Déneigement, estimation gratuite, résidentiel et commercial

DISPONIBLE

ROYAL LEPAGE

Jean-Luc Pulinckx
Courtier immobilier
Bureau Massueville : 450 788-2200
Cellulaire : 514 825-4588
Jeanluc.pulinckx@royallepage.ca www.rlpjeanlucpulinckx.com
Royal LePage Expert
Agence immobilière
Franchisée indépendante et autonome

DISPONIBLE

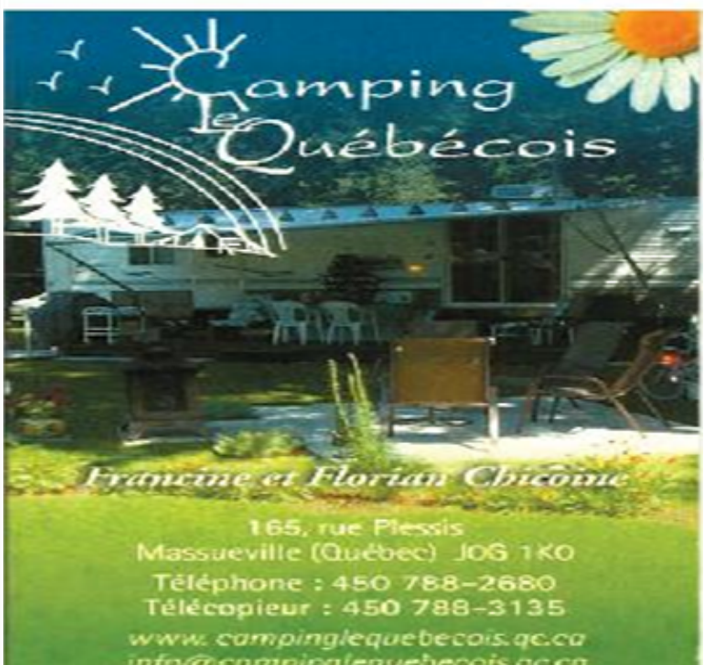

Villiard
SERRES & JARDINS

Pierre-Luc Villiard
horticulteur/propriétaire
400, rang Saint-Yves
Saint-Aimé (Québec) J0G 1K0
Tél. : 450 788-2361
Téléc. : 450 788-2131
Courriel : plvilliard@hotmail.com
serresplvilliard.com

O.G. VILLIARD

DÉNEIGEMENT
résidentiel
commercial

TONTE DE GAZON
déchaumage
mini-excavation
rotoculteur
balais mécanique

Gilles Villiard 450 788-2426 / 450 561-3536
590, rg Thiersant, St-Aimé

DISPONIBLE

LUMIÈRES DE RUE

Si vous remarquez qu'une lumière de rue ne s'allume pas le soir ou reste allumer le jour vous pouvez téléphoner au bureau municipal au 450 788-2957 et nous indiquer où elle se situe.

Nous pourrons ainsi procéder à la réparation et ainsi subvenir à la sécurité des citoyens.